



REGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**L'EUROPE EN RÉGION**



***Programmes régionaux européens  
en Nouvelle-Aquitaine  
Comité de Suivi du 7 décembre 2023***

***Echiré (Deux-Sèvres)  
Salle culturelle La Baratte***

***Compte-rendu***



[europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

**La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire**

Le Comité de suivi des programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine s'est tenu le jeudi 7 décembre 2023, dans la salle culturelle la Baratte à Echiré (Deux-Sèvres), sous la présidence de M. Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le diaporama diffusé en séance est annexé au présent compte rendu.

## **Discours introductifs**

**Alain ROUSSET** remercie Thierry DEVAUTOUR, Maire d'Echiré, pour l'accueil réservé dans le cadre de la réunion de ce Comité de suivi.

**Thierry DEVAUTOUR** exprime toute la fierté de sa commune de 3 600 habitants de pouvoir recevoir aujourd'hui les membres du Comité. Sa commune se donne les moyens pour être à la hauteur des qualités et des ambitions de celles et de ceux qui en ont fait toute la renommée, en développant des projets innovants et de qualité environnementale, économique, sociétale, grâce notamment à l'aide de l'ensemble des acteurs et financeurs : l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Deux-Sèvres, l'Agglomération du Niortais et l'Europe.

Il souligne toute l'importance de l'intervention européenne avec, dans la perspective des élections européennes de 2024, la nécessité d'accroître la visibilité de l'Europe sur les territoires, plus que jamais indispensable aujourd'hui où la coopération entre les pays de l'UE est souvent remise en question.

La réalisation de la salle culturelle de la Baratte, dans laquelle se tient ce Comité, a pu bénéficier de soutiens financiers multiples, notamment de fonds européens, tout comme la Maison de santé de la commune.

**Alain ROUSSET** salue et remercie les représentants de la Commission européenne : Arben KANBER (DG Emploi), Eugenio FERNANDEZ GARCIA (DG Agri) et Miriam BURAJOVA (DG Regio). Il exprime le plaisir de travailler en collaboration avec la CE et affirme la nécessité d'un travail de terrain de qualité, primordial pour une mise en œuvre qualitative de nos politiques.

Cette rencontre entre l'Autorité de gestion, les membres de la CE et les partenaires du Comité de suivi constitue un exercice annuel privilégié, qui permet de témoigner sur la gestion, par la Région, des crédits européens qui lui sont alloués et sur l'emploi de ces crédits dans plusieurs domaines d'intervention : l'inclusion, la formation, le développement rural et l'agriculture, l'innovation ou encore le développement économique.

Une partie des mesures surfaciques du FEADER, notamment les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), relevant désormais de la gestion par les services de l'Etat, l'enveloppe de crédits gérés par la Région est passée de 2,6 Mds € pour la période 2014-2022 à 1,3 Mds € pour la génération 2023-2027. Les agents de l'Etat venus rejoindre la Région, dans le cadre des transferts de personnels en vue de la gestion des crédits FEADER, sont salués et remerciés.

L'organisation de la gestion des fonds européens est peut-être le système le plus décentralisé existant au sein des Régions françaises : plus de 193 M€ de crédits UE seront ainsi confiés aux territoires néo-aquitains sur la période 2021-2027.

En confiant à 54 Groupes d'Action Locale (GAL) 15 % des crédits (FEDER, LEADER et FEAMPA) sous sa responsabilité, la Région a souhaité formaliser la pertinence du niveau local, au plus près des besoins des habitants et acteurs des territoires, dans le choix des projets soutenus. Ce dispositif s'inscrit dans le souhait, partagé par l'Union Européenne, d'impliquer davantage les acteurs locaux, publics et privés, dans sa politique régionale de cohésion territoriale. Il n'a pas d'équivalent au niveau national et constitue une marque de confiance de la Région Nouvelle-Aquitaine envers ses territoires ruraux et urbains.

La Région conserve néanmoins l'ingénierie de ce process, s'agissant notamment de la conformité aux règlements européens des dossiers sélectionnés. Elle prend ainsi à sa charge la sécurisation des acteurs locaux.

En outre, la Région a mis en place un dispositif de décisions collectives, par l'intermédiaire d'une instance de consultation qui se réunit régulièrement, préalablement à la sélection des projets par l'autorité de gestion. La qualité des projets retenus démontre combien l'Europe est engagée au plus près des territoires, des agriculteurs, des industries, des associations, des collectivités ou encore des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il est primordial d'assurer la publicité de l'intervention européenne sur nos territoires (ex : réhabilitation d'un pied d'immeuble, modernisation d'une entreprise...).

La période 2021-2027, contrairement à la génération précédente 2014-2020 qui comptait 3 programmes distincts pour chacune des ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, ne compte désormais qu'un seul programme à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

**Arben KANBER**, représentant la Commission européenne (DG Emploi), remercie le Conseil régional, et plus particulièrement l'équipe chargée de la mise en œuvre des fonds européens, pour l'organisation de ce 2<sup>ème</sup> Comité de suivi sur la période 2021-2027. C'est un honneur et un plaisir de représenter la CE à l'occasion de cette instance ici, en Nouvelle-Aquitaine, une région qui continue à témoigner son attachement au projet européen.

Dans le contexte inflationniste que nous connaissons actuellement, l'Europe réaffirme son soutien aux territoires régionaux et aux citoyens, afin de répondre aux défis grandissants auxquels nous devons faire face collectivement.

Au travers des différents instruments européens – FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA – l'Europe soutient de nombreux projets sur le territoire néo-aquitain dans plusieurs domaines tels que la recherche et l'innovation, l'accompagnement des PME (compétitivité, transformation numérique,...) ou encore la transition énergétique et écologique. Pour ce qui concerne le FSE+, l'Europe soutient des projets dans le domaine de l'emploi, de l'orientation professionnelle, de la formation et, de manière générale, de la cohésion sociale.

Le FEADER représente le principal levier européen auprès des agriculteurs, des forestiers, des collectivités et des acteurs de territoire, pour répondre tant aux besoins des filières régionales que de qualité de vie au sein des territoires ruraux. Pour la région Nouvelle-Aquitaine, le FEADER constitue le moyen de rejoindre les orientations de sa politique régionale Néo-Terra ainsi que les orientations de la CE dans le cadre du Green deal.

Concrètement, sur la période 2021-2027, le FEDER en région Nouvelle-Aquitaine représente plus de 735 M€ de crédits et le FSE+ 337 M€ (140 M€ gérés par la Région et 197 M€ au titre du volet déconcentré du programme national français).

Sur la période 2023-2027, le FEADER permettra de mobiliser 423 M€ de crédits. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Région est devenue autorité de gestion déléguée et a pris ainsi la responsabilité des aides non surfaciques du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC.

S'agissant des crédits issus de la relance, sur les 47,5 Mds € alloués en réponse à la crise COVID, 210 M€ ont bénéficié à la Région au titre du FEDER et du FSE et 120 M€ au titre du développement rural.

Tous ces investissements concernent l'ensemble du territoire néo-aquitain et les citoyens qui y vivent. Les actions soutenues contribuent à la concrétisation d'une Europe au service des citoyens.

Les priorités des programmes en cours rejoignent pleinement les orientations européennes. La Présidente de la CE, Ursula VAN DER LEYEN, a rappelé récemment les différents défis auxquels nous devons faire face collectivement, tels que les pénuries de main d'œuvre et de compétences (74 % des PME y sont confrontées), la compétitivité des entreprises européennes ou encore la sécurisation de nos moyens de subsistance. La Présidente a rendu un hommage appuyé à nos agriculteurs et les a remerciés d'assurer jour après jour notre approvisionnement alimentaire.

Toutes ces orientations permettent aux fonds structurels une certaine complémentarité, à la fois avec les financements importants déployés par la facilité de relance et de résilience (40 Mds € pour la France) et avec les importants moyens mobilisés aux niveaux national et régional.

S'agissant de l'avancement des programmes régionaux FEDER-FSE 2014-2020 et FEADER 2014-2022, leur niveau d'exécution est globalement satisfaisant. La CE salue ainsi les efforts et les mesures entreprises par l'Autorité de gestion pour optimiser l'utilisation des crédits et l'encourage à les maintenir, en vue d'une bonne exécution des opérations d'ici le 31 juillet 2024, notamment dans le cadre des axes REACT-UE.

Plus particulièrement pour le FEADER, la programmation et l'exécution des programmes 2014-2022 continueront jusqu'en 2025. 2,3 Mds € ont d'ores et déjà été engagés au 31/12/22 sur les 3 PDR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

L'initiative STEP (Strategic Technologies for Europe Platform), en cours de préparation et de discussion au sein du Conseil et du Parlement européens, ne conduit pas à modifier la date de fin d'éligibilité des dépenses qui reste fixée au 31/12/2023. La prolongation d'un an proposée par

cette initiative porterait uniquement sur la possibilité, pour les Etats membres, de présenter leurs demandes de paiement au plus tard le 31 juillet 2025 et de soumettre le rapport de clôture au plus tard le 15 février 2026. Il s'agirait donc uniquement d'une prolongation des délais administratifs de clôture.

La CE a ainsi souhaité prendre en considération les difficultés auxquelles doivent faire face les autorités de gestion, devant l'augmentation du nombre de projets sélectionnés en fin de période de programmation, aggravée par les retards de mise en œuvre dus aux crises récentes.

La mise en œuvre du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 est effective et la CE se réjouit que des projets aient déjà été sélectionnés. Les premiers chiffres laissent entrevoir un bon démarrage, même si aucune dépense n'a encore été déclarée à ce stade, ce qui est le cas pour la plupart des programmes en France. La CE invite l'autorité de gestion à accélérer le déploiement du programme, notamment à l'issue de son examen à mi-parcours ainsi qu'au regard du dégageant d'office prévu en 2025.

La CE souligne enfin l'importance des actions de communication et de visibilité des interventions européennes. Dans la conjoncture actuelle, et à quelques mois des élections européennes, il est essentiel de démontrer sur le terrain la valeur ajoutée du projet européen en faveur des citoyens, tout en prêtant une attention particulière aux opérations dites d'importance stratégique.

La CE assure la Région de sa pleine coopération et compte sur l'engagement et l'enthousiasme de ses équipes pour que l'ensemble de ces défis puissent recevoir les meilleures réponses.

\* \* \*

\*

## **Clôture / fin de gestion des programmes régionaux européens 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine**

*Carine VERNHES – Déléguée régionale Europe et International (cf diaporama)*

S'agissant des 3 **programmes FEDER-FSE Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020**, négociés et validés préalablement à la fusion des régions, le taux de programmation s'approche des 100 %, avec encore quelques dossiers programmés tout récemment.

Sur le programme Aquitaine, le taux de programmation atteint 99,6 %, plus de 98 % pour le programme Limousin et 100,6 % pour le programme Poitou-Charentes.

Le niveau de certification des dépenses, objectif important en prévision de la clôture des programmes, évolue favorablement mois après mois : 75 % aujourd'hui pour le PO Aquitaine, plus de 117 % pour le PO Limousin et plus de 90 % pour le PO Poitou-Charentes.

L'AG a mis en place une stratégie dans le cadre de l'exécution des travaux de clôture, portant notamment sur la maximisation de la consommation des crédits, visant en particulier l'emploi des reliquats liés aux sous-réalisations. Cette stratégie se traduit, par exemple, par :

- un accompagnement plus important ou une revalorisation de certains projets non encore achevés et permettant d'atteindre les objectifs de ces programmes ;
- une optimisation des taux d'intervention ;
- un suivi précis des sous-réalisations/déprogrammations.

L'objectif de l'AG est de pouvoir certifier l'ensemble des montants programmés, lui permettant ainsi de bénéficier des crédits d'assistance technique, nécessaires à la bonne mise en œuvre administrative des programmes par la Région.

La dynamique des paiements aux bénéficiaires se poursuit et a enregistré un bond important ces 2 dernières années, dans un contexte d'augmentation des maquettes après introduction des crédits relance. Si cette enveloppe de crédits supplémentaires (plus de 210 M€ FEDER-FSE) a représenté une énorme opportunité pour les territoires en Nouvelle-Aquitaine, sa gestion a néanmoins pesé sur l'AG, compte tenu des contraintes liées aux délais de mise en œuvre.

Enfin, en lien avec les partenaires, le paiement des cofinancements fait l'objet d'une attention particulière.

Sur la question du report de la date de clôture, l'AG a pris l'option de continuer ses travaux sans prendre en compte cette décision potentielle de report de plusieurs mois, non encore confirmée aujourd'hui. Les équipes en Région restent donc fortement mobilisées sur ces travaux.

S'agissant de la **programmation FEADER 2023-2027**, la CE a décidé de confier aux Etats membres la gestion de plans stratégiques nationaux (PSN). Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine exerce la qualité d'autorité de gestion régionale et a en charge l'exécution du plan stratégique régional (PSR).

A l'issue d'un long processus de concertation (plus de 18 mois), un Comité de suivi spécifique, tenu le 5 décembre 2022, a permis de présenter ce PSR au partenariat régional.

L'enveloppe de crédits gérés par la Région s'élève à 423 M€, centrée sur des mesures non-surfaciques, avec pour objectif de répondre à 4 ambitions essentielles : le renouvellement générationnel, la transition écologique, la souveraineté alimentaire durable et le développement des territoires.

L'ensemble des « fiches dispositifs » actualisées du PSR ont été présentées aux membres du Comité de suivi le 20 octobre 2023, permettant ainsi de disposer d'un document complet de 33 fiches et correspondant à la maquette présentée en décembre 2022.

Plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà ouverts sur l'ensemble des thématiques agricole, agro-alimentaire, forestière, environnementale et de développement territorial. Plus de 1 600 dossiers de demande de subvention ont à ce jour été déposés et plus de 20 dossiers ont été retenus lors de la 1<sup>ère</sup> instance de sélection de novembre dernier, pour un montant de 2,3 M€ de FEADER. Près de 400 projets seront soumis à la prochaine instance de décembre, représentant 3,8 M€ de crédits UE. Une dizaine de dispositifs supplémentaires seront ouverts en 2024.

En plus des enjeux d'animation et de gestion des enveloppes de crédits alloués, la Région a la responsabilité du système informatique de dématérialisation des demandes d'aides et de paiements. Afin de fluidifier et de simplifier les démarches pour les porteurs de projets, la Région a souhaité en effet développer son propre outil de gestion (« Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine – MDNA »), ce qui représente un réel défi dans l'optique de répondre aux exigences réglementaires de l'ASP en sa qualité d'organisme payeur.

La Région assume ainsi pleinement son rôle d'autorité de gestion régionale. Le prochain challenge à relever sera celui de l'exécution des paiements, avec pour objectif le traitement des 1<sup>ères</sup> demandes (dotation jeunes agriculteurs - DJA) à compter de mars 2024.

La Région est également pleinement mobilisée sur la réussite de la **fin de programmation FEADER 2014-2022**, en particulier sur la DJA. La continuité de service a été assurée, suite au transfert efficace de compétences et des agents de l'Etat.

D'ici fin 2025, l'intégralité des paiements de la précédente programmation 2014-2022 sera traitée. Afin de respecter ce calendrier, la Région s'appuie sur des relais locaux (Chambres d'agriculture, GAL, cofinanceurs) dans l'accompagnement des bénéficiaires.

S'agissant du **programme FEAMP 2014-2020**, 645 dossiers ont été sélectionnés sur l'ensemble de la période, mobilisant 32,5 M€ de crédits UE, avec un taux de réalisation de 109 % de la maquette initiale. Les projets sont réalisés et payés en totalité aujourd'hui.

La **programmation FEAMPA 2021-2027** se caractérise par une continuité dans les objectifs recherchés, malgré quelques évolutions dans sa mise en œuvre : élargissement des compétences régionales avec le soutien à l'innovation, nouveau logiciel de gestion des aides, paiement direct des aides par la Région. La maquette de 31,8 M€ de crédits UE doit permettre de soutenir notamment la durabilité des activités de pêche, la décarbonation des moteurs, le soutien à l'installation des jeunes, la gestion des déchets issus des filières marines, le développement de l'aquaculture, de la pisciculture, de la conchyliculture, de l'algoculture, l'appui à la transformation des produits ou encore le développement territorial de l'économie bleue via la DLAL.

Le portail régional dématérialisé MDNA enregistre depuis fin 2021 le dépôt des demandes d'aides et les 1ers projets ont été sélectionnés début 2023. Le niveau de programmation s'élève à ce jour à près de 20 % de l'enveloppe allouée et les 1<sup>ers</sup> paiements ont été réalisés.

*Aurélie LAVIGNE – Sous-directrice FEADER (cf diaporama)*

La **programmation PDR-FEADER 2014-2020** a bénéficié de 2 années supplémentaires grâce à la mise en œuvre des crédits relance, portant ainsi à 9 ans cette période de programmation, soit jusqu'en 2022.

L'AG se place néanmoins dans la perspective de la fin de programmation, avec une échéance de dernier paiement à fin décembre 2025. Un rétroplanning a été élaboré en lien avec l'ASP, organisme de paiement, dans le but de jalonner les échéances à intervenir successivement : transmission des dernières demandes de paiement à la Région au 31/03/25 et envoi des ultimes demandes de paiement à l'ASP au 30/06/25.

L'AG se montre vigilante sur la maximisation des taux de paiement en fin de programmation. Il est rappelé que le versement du FEADER reste conditionné au paiement préalable des autres cofinancements. Les partenaires sont donc invités à respecter le calendrier présenté ci-dessus.

Dans la perspective de la fin de gestion, une gouvernance tant interne qu'externe à la Région a été mise en place, permettant une bonne lisibilité des perspectives d'engagements et de paiements, dans un souci de fluidité de traitement des demandes.

Le taux global de programmation sur les 3 PDR se situe à plus de 99 % (situation au 13/11/2023), avec pour objectif d'atteindre un taux supérieur à 100 % en fin de programmation, afin d'anticiper les déprogrammations et sous-réalisations à venir. Le taux global de paiement sur les 3 PDR se situe, quant à lui, à plus de 86 % (situation au 13/11/2023). Plus de 192 000 dossiers ont été soldés et plus de 13 000 restent à payer (13 % de la maquette).



*Adeline BOROT – Sous-directrice Pêche Installation (cf diaporama)*

Malgré un démarrage tardif, la **programmation FEAMP 2014-2020**, dotée de 29,6 M€ de crédits UE, s'est clôturée fin 2023, avec 645 dossiers sélectionnés : 100 % des dossiers engagés sont payés à ce jour.

La priorité *Pêche*, représentant environ 14 M€ (près de la moitié de la maquette), a concerné principalement l'accompagnement de jeunes installés, mais également les remotorisations et les travaux à bord ou encore les ports de pêches, sites de débarquement et halles à marées.

La priorité *Aquaculture* a bénéficié, pour 12,5 M€, à 310 projets de modernisation et d'installation (principalement en conchyliculture et algoculture) et collectifs (ex : réhabilitation du domaine public maritime).

La priorité *DLAL* (développement territorial) a permis de soutenir 167 projets pour 3,5 M€ de FEAMP, localisés sur 4 territoires le long du littoral néo-aquitain.

La priorité *Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture* a bénéficié à 32 projets, pour 1,65 M€ de crédits UE au total, avec une majeure partie des opérations portées par les halles à marées.

*Carine VERNHES – Déléguée régionale Europe et International (cf diaporama)*

S'agissant des **programmes de coopération territoriale européenne (CTE) 2014-2020**, au nombre de 4 pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le bilan est assez satisfaisant avec plus de 200 projets financés, pour 228 bénéficiaires et plus de 55 M€ de subventions attribuées à des bénéficiaires régionaux.

Le programme **POCTEFA** (Espagne-France-Andorre), doté de près de 178 M€ de FEDER, a permis de sélectionner 175 projets, dont 108 avec la participation d'acteurs néo-aquitains (ex : étude des flux transfrontaliers des travailleurs / route touristique en vallée des Aldudes).

Le programme **Espace Atlantique**, doté de plus de 131 M€ de FEDER, a bénéficié à 71 projets, dont 25 projets avec la participation d'acteurs néo-aquitains (ex : Projet DiadES : des outils innovants pour la gestion internationale des poissons migrateurs / Blue Gift - énergies marines renouvelables).

Le programme **SUDOE**, ayant bénéficié d'une enveloppe de 101 M€, a permis de soutenir 91 projets, dont 65 portés en Nouvelle-Aquitaine (ex : ADINA – Silver economy - économie liée aux personnes âgées / ForManRisk – techniques de gestion forestière en prévision des changements climatiques).

Le programme **INTERREG EUROPE**, doté de 338 M€, a permis de sélectionner 258 projets sur l'ensemble des Etats membres de l'UE, parmi lesquels 8 opérations portées par des bénéficiaires

néo-aquitains (ex : Pôle européen de la céramique de Limoges – CLAY, visant à soutenir le secteur des céramiques artistiques, avec des partenaires localisés en Espagne, en Finlande, au Portugal, en Italie et en Roumanie).

## **Cadre de performance / Résultats des évaluations de la programmation 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine**

*Laurent CAILLAUD et Clément MICHAUD – Chargés de mission Evaluation (cf diaporama)*

### **Cadre de performance**

Sur le **PO Aquitaine 2014-2020**, la plupart des indicateurs ont atteint leur cible, avec une progression remarquable depuis le précédent Comité de suivi de 2022, à l'exception de l'indicateur lié à l'aménagement d'espaces publics ou de services (axe 5 – volet urbain) qui a fait l'objet d'une révision à mi-parcours, portant sur un doublement de l'objectif de surfaces aménagées à atteindre, pouvant ainsi expliquer le retard constaté.

Sur le **PO Limousin 2014-2020**, aucune inquiétude ne ressort quant à la réalisation du cadre de performance. Seuls 3 indicateurs présentent une valeur inférieure à 65 % de la cible initialement posée. Il est à noter que les indicateurs liés à l'efficacité énergétique (CO31 et CO32) ont évolué positivement compte tenu de la réalisation récente de plusieurs programmes de réhabilitation. Par ailleurs, l'indicateur IS25 (nombre de sites culturels soutenus) devrait également atteindre prochainement 65 % de la cible fixée initialement.

Sur le **PO Poitou-Charentes 2014-2020**, tous les indicateurs de résultat se situent au-delà de 65 % (voire 85 %) des valeurs cibles.

### **Résultats des évaluations**

La feuille de route transversale sur l'évaluation des FESI 2014-2020 (Fonds Européens Structurels et d'Investissement) a conduit à la réalisation de 6 évaluations thématiques liées respectivement aux compétences/emploi, à l'innovation, à la compétitivité/entrepreneuriat, à l'énergie/climat/biodiversité, au numérique et aux territoires.

Les évaluations ont été réalisées dans une optique interfonds (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP), cependant toutes les thématiques ne se retrouvent pas dans tous les fonds (cf diaporama).

Les rapports et synthèses des évaluations, à ce jour toutes achevées, ont été publiés et les recommandations détaillées proposent plusieurs pistes d'actions.

S'agissant des principaux enseignements à tirer de ces évaluations, l'AG a répondu aux questions évaluatives qui, d'une manière transversale, portaient sur les critères liés à l'efficacité, la pertinence, l'impact, l'effet durable ou encore la cohérence interne et externe des programmes, ainsi que sur la valeur ajoutée de l'intervention européenne.

## Evaluation thématique « Compétences – Emploi »

### Illustrations vidéo :

- *Association L'Burn - Aide aux femmes victimes de burn-out et professionnalisation de l'offre de service (Bordeaux – 33)*
- *GRETA Limousin – Formation professionnelle de vitrailliste Haute-Vienne, Creuse, Corrèze (Limoges – 87)*
- *Association La Ferme de l'air libre - Structure d'insertion à vocation agroécologique destinée à accueillir et accompagner des personnes détenues (Lusignan – 86)*

Plus de 1 900 projets sélectionnés à l'échelle Nouvelle-Aquitaine ont bénéficié à plus de 100 000 participants sur la période 2014-2020.

Les 3 recommandations principales issues de l'évaluation portaient sur la poursuite de l'effort de la formation professionnelle, sur l'amélioration de la connexion du FSE avec les besoins des territoires et sur l'amélioration du suivi des participants en continu.

## Evaluation thématique « Compétitivité – Innovation - Entrepreneuriat »

### Illustrations vidéo :

- *Communauté d'agglomération Grand Angoulême – Technoparc des industries du futur (Angoulême – 16)*
- *Société industrielle limousine d'application biologique – Développement Biotech et nouvelles technologies (Saint-Viance – 19)*
- *Centre national de la propriété forestière – Sylviculture de précision en Nouvelle-Aquitaine*

L'ensemble des programmes a contribué à la réalisation de la thématique « **Compétitivité** », avec une prédominance du FEADER (ex : modernisation des exploitations agricoles) et, dans une moindre mesure, la participation du FEDER, du FSE et du FEAMP (ex : amélioration de la compétitivité des entreprises, aides à la création et à la modernisation d'activités).

La valeur cible initiale d'entreprises soutenues a été atteinte (plus de 53 000), tout en soulignant l'effet levier de l'UE produit sur l'investissement (plus de 189 M€). De nombreux résultats sont mis en valeur dans les rapports d'évaluation et feront l'objet d'une mise à jour en perspective de la clôture des programmes 2014-2020.

Pour ce qui concerne la thématique « **Recherche et innovation** », le FEDER a permis la sélection de 428 projets en mobilisant 164 M€ de crédits, permettant le recrutement de nouveaux chercheurs (300 ETP) ou ayant bénéficié à plus de 6 300 entreprises coopérant avec des organismes de recherche. Sur cette évaluation, 7 recommandations ont été formulées.

## **Evaluation thématique « Numérique »**

Plus de 250 projets ont pu bénéficier de 70,5 M€ de crédits FEDER sur la période 2014-2020. Les 3 PO comportaient à la fois plusieurs indicateurs distincts (difficilement conciliables) et d'autres relativement proches : création de 46 nouveaux services en ex-Poitou-Charentes, de 35 nouveaux services publics en ex-Aquitaine et de 26 projets de développement des usages numériques en ex-Limousin. 6 recommandations ont été proposées sur cette thématique.

## **Evaluation thématique « Energie – Climat - Biodiversité »**

Illustrations vidéo :

- *Société Alsapan – Travaux d'efficacité énergétique (La Courtine – 23)*
- *Entreprise aquacole Carpio – Acquisition de matériel (Consac – 17)*
- *Département des Deux-Sèvres – Gestion des centres d'élevage conservatoires du vison d'Europe et de l'outarde canepetière (Villiers-en-Bois – 79)*
- *Communauté de communes Médoc-Atlantique – Lutte contre l'érosion marine par rechargement en sable de la plage (Soulac-sur-Mer – 33)*

Cette évaluation a traité de projets qui concernaient près d'1,8 Md de crédits européens, avec la mobilisation du FEDER (climat, énergie et biodiversité), du FEADER (mesures surfaciques, pratiques agro-environnementales) et du FEAMP (préservation des ressources). A titre d'exemple, les projets soutenus ont permis d'atteindre une capacité supplémentaire de ressources de 57,3 MW (énergies renouvelables) ou encore une diminution de plus de 4 M kWh/an de la consommation annuelle des bâtiments publics (efficacité énergétique).

Parmi les nombreuses recommandations, l'évaluateur propose par exemple, dans le cadre des travaux de performance énergétique des logements sociaux, de privilégier le soutien aux logements en classe énergétique D, ceci dans l'optique de la recherche d'une meilleure efficacité de l'intervention de l'UE.

Il est précisé que certaines de ces recommandations (détaillées dans les rapports d'évaluation) sont transversales à tous les fonds, d'autres plus spécifiques à chacun des FESI.

## **Evaluation thématique « Territoires »**

Concernant 52 territoires néo-aquitains, cette évaluation renvoie aux actions menées dans le cadre des stratégies urbaines intégrées (Aquitaine), des initiatives territoriales intégrées (Poitou-Charentes et Limousin), des groupes d'action locales et GALPA.

Plusieurs recommandations ont été exprimées, portant notamment sur le renforcement du soutien à l'ingénierie, visant, par exemple, à faciliter la mise en œuvre de projets de coopérations territoriales.

En conclusion, il est rappelé que les rapports et synthèses d'évaluation sont disponibles sur le site internet [www.europe-en-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.fr). La synthèse transmise à la CE est en cours d'actualisation et l'ensemble des recommandations fera l'objet d'une analyse approfondie en 2024.

## **Point d'avancement des programmes régionaux européens 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine**

### **Programme FEDER-FSE+ 2021-2027**

*Carine VERNHES – Déléguée régionale Europe et International (cf diaporama)*

Doté de plus de 875 M€, le niveau de programmation se situe à près de 10 % fin 2023, ce qui constitue le double de la moyenne européenne. Ce programme a démarré plus rapidement pour le FSE+, avec un taux de programmation à 22 %, contre 7,5 % pour le FEDER.

### **Plan stratégique régional FEADER 2023-2027**

*Aurélien LAVIGNE – Sous-directrice FEADER (cf diaporama)*

Doté de 423 M€, le PSR a pour objectifs de répondre à 4 enjeux majeurs, à savoir la transition écologique, le renouvellement générationnel, l'alimentation durable et le développement des territoires. 2023 représente la 1<sup>ère</sup> année de programmation, année par ailleurs très riche en termes d'élaboration des procédures, de réponses aux exigences de l'ASP et de développement et d'adaptation de l'outil de gestion (Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine) aux besoins réglementaires.

A ce jour, 18 dispositifs sont ouverts et les porteurs de projets peuvent formaliser leur demande sur le portail dématérialisé MDNA. Plus de 600 dossiers ont été déposés. La 1<sup>ère</sup> instance de consultation des partenaires (ICP) de novembre 2023 a permis la sélection de 24 projets (IAA, MAEC, accompagnements à l'installation) pour près de 2,3 M€ de FEADER. La prochaine ICP de décembre sera plus conséquente avec près de 400 projets proposés pour plus de 3,8 M€ UE.

A noter qu'à ce jour 3 conventions financières entre la Région et les cofinanceurs sont signées et 5 autres en cours de signature.

L'année 2024 sera marquée, d'une part, par l'ouverture de l'intégralité des dispositifs inscrits au PSR et, d'autre part, par le développement sur MDNA de la fonctionnalité paiement, avec pour objectif le versement de la DNJA en mars prochain.

## **Mesures régionales du programme national FEAMPA 2021-2027**

*Adeline BOROT – Sous-directrice Pêche Installation (cf diaporama)*

La programmation, marquée par une forte mobilisation des secteurs aquacole et de la pêche, a pu démarrer très rapidement, avec les 1ères demandes d'aides déposées fin 2021 et les 1ères aides programmées et engagées début 2023.

Le FEAMPA en Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une enveloppe de 31,8 M€ (2<sup>ème</sup> enveloppe nationale), sensiblement équivalente à la dotation 2014-2020.

A ce jour, 23 projets ont été programmés sur la priorité 1 – Pêche et 211 sur la priorité 2 – Aquaculture, soit environ 20 % des crédits inscrits sur la maquette. Les premiers paiements ont été réalisés à hauteur de 20 % des montants engagés.

## **Programmes de coopération territoriale européenne (CTE) 2021-2027**

*Carine VERNHES – Déléguée régionale Europe et International (cf diaporama)*

La Région Nouvelle-Aquitaine est concernée par les 4 programmes suivants :

- **POCTEFA** bénéficie d'une enveloppe FEDER de 243 M€. Un premier appel à projets a permis de sélectionner 83 dossiers, avec la participation d'acteurs régionaux pour 54 d'entre eux (ex : Hôpital de Bayonne – projet SA-URG, urgences sanitaires sur les événements festifs).
- **Espace Atlantique** est doté d'une enveloppe de 105 M€ UE. 27 projets, dont 8 comptant la participation d'acteurs régionaux, ont été retenus lors du 1<sup>er</sup> appel à projets (ex : ADT 4 BLUE – numérisation et adaptabilité de l'économie bleue).
- **SUDOE** bénéficie d'une enveloppe FEDER de 106 M€. Les résultats du 1<sup>er</sup> appel à projets ne sont pas encore connus à ce jour.
- **INTERREG EUROPE** est doté de 106 M€ de FEDER. Le 1<sup>er</sup> appel à projets a permis de retenir 6 opérations impliquant des acteurs régionaux (ex : projet CASPER visant à améliorer les politiques territoriales en vue de renforcer la résilience des territoires ruraux en déclin grâce à la mobilisation citoyenne, en partenariat avec les Régions Navarre et Emilie-Romagne).

## **Volet territorial des programmes 2021-2027**

*Carine VERNHES – Déléguée régionale Europe et International (cf diaporama)*

194 M€ de crédits UE (FEDER, FEADER et FEAMPA) sont consacrés au développement territorial, représentant 15 % des crédits dont la Région a la responsabilité.

54 stratégies locales de développement intégré ont été sélectionnées, permettant de couvrir la totalité du territoire néo-aquitain. A ce jour, 39 conventions ont été signées avec les GAL.

La sélection des 1<sup>ers</sup> projets pourra intervenir prochainement.

## **Témoignage d'un bénéficiaire**

*Valentin MAGORD – Coordinateur de projet – Société Brin d'Or à Bonneuil-Matours (86)*

*(cf diaporama)*

## **Point d'étape Communication**

*Serge RODRIGUEZ - Référent communication fonds européens (cf diaporama)*

La communication sur les programmes européens constitue une obligation réglementaire. Il est nécessaire de faire connaître aux citoyens la manière dont sont employés les crédits européens mis à disposition de la Région.

Qui de mieux qu'un bénéficiaire pour parler de ce qu'apporte l'UE aux territoires, dans de nombreux domaines ? Les projets sont ainsi valorisés via différents supports (vidéos, réseaux sociaux, site internet [www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](http://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu), communiqués de presse, ...).

La CE encourage la poursuite des travaux de communication, notamment sur les réseaux sociaux.

En cette période pré-électorale, et malgré les efforts mis en œuvre depuis plusieurs années, la communication sur l'intervention européenne demeure essentielle.

Plusieurs supports de communication ont été réalisés et diffusés tels que des documents programmatiques synthétiques, des sessions d'accompagnement des services instructeurs aux obligations de publicité ont été organisées et des actions de communication spécifiques seront mises en œuvre concernant les opérations d'importance stratégique.

## **Point d'informations diverses**

*Carine VERNHES – Déléguée régionale Europe et International (cf diaporama)*

### **Etat du respect des conditions favorisantes**

Pour la mise en œuvre des programmes au titre de la politique de cohésion, les États membres doivent respecter des conditions favorisantes. Il s'agit de conditions préalables que les États membres doivent remplir pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des fonds.

A ce jour, seules 2 conditions de niveau national restent encore à valider :

- la promotion efficace de l'utilisation des énergies renouvelables dans tous les secteurs et dans toute l'UE ;

- la planification actualisée des investissements nécessaires dans les secteurs de l'eau et de l'eau résiduaire.

### **Charte des Droits fondamentaux et respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées**

Des informations ont été réalisées dans le guide du porteur de projet, dans le guide des procédures ainsi que dans la demande de subvention. Un référent Nouvelle-Aquitaine est intégré au réseau national.

Aucune réclamation n'a été formalisée à ce jour.

### **Renforcement des capacités administratives**

Plusieurs sessions de formation ont été proposées à l'attention des services instructeurs, des groupes d'action locale (GAL) ou encore de nos partenaires et un guide du porteur a été élaboré.

### **Modifications du Règlement intérieur du Comité de suivi**

Les modifications proposées visent à :

- \* intégrer le CESER, participant aux travaux du Comité avec voix consultative
- \* actualiser la liste des membres du Comité.

La version modifiée est approuvée.

### **Plan stratégique régional FEADER**

*Aurélie LAVIGNE – Sous-directrice FEADER (cf diaporama)*

- ⇒ Adopté fin 2022, le PSR a fait l'objet, en octobre dernier, de modifications et de compléments, avec notamment l'ajout de fiches relatives aux modalités d'intervention sur l'hydraulique et aux dispositifs liés aux instruments financiers
- ⇒ Un comité de suivi dématérialisé s'est tenu par consultation écrite du 23/11 au 6/12/2023, avec la présentation au vote de 3 grilles de sélection pour les dispositifs 77.01.01, 77.03.01 et 78.01.01. Aucun vote « contre » n'ayant été exprimé ni aucune question formulée, ces grilles sont validées.
- ⇒ D'autres modifications du PSR, en lien avec le PSN, sont prévues en 2024, au cours du 1<sup>er</sup> semestre s'agissant de modifications techniques, puis au cours du 2<sup>nd</sup> semestre pour des modifications plus structurantes.



- ⇒ Plusieurs dispositifs font l'objet d'appels à projets alors que d'autres sont ouverts au fil de l'eau (ex : dotation aux jeunes agriculteurs, transformation et commercialisation de produits agricoles). 17 dispositifs ont été ouverts en 2023, à ce jour clôturés pour certains d'entre eux. L'ouverture de 10 autres dispositifs (ex : MAEC) est prévue d'ici mars/avril 2024.
- ⇒ Il est précisé que l'application de critères pour la sélection des projets FEADER relève d'obligations réglementaires de l'UE, s'agissant notamment des aides à l'investissement, à l'installation et au démarrage des nouvelles entreprises rurales, à la coopération, à l'échange de connaissances et à la diffusion d'informations. Cette application ne s'impose pas aux dispositifs environnementaux ou encore au recours aux instruments financiers. Ces critères de sélection ont vocation à sélectionner les projets répondant le mieux aux ambitions politiques de la Région, dans le respect des maquettes financières du PSR.

Les grilles de sélection, établies par l'AG, sont soumises au vote du Comité de suivi. Le service instructeur, qui apprécie le projet soumis sur la base des grilles validées, lui octroie une note permettant de le retenir ou non et de le prioriser. Il est précisé que les GAL établissent leurs propres critères de sélection.

\* \* \*

\*

## Conclusions

**Arben KANBER**, représentant la Commission européenne (DG Emploi), exprime sa satisfaction quant aux discours du Président et du Vice-Président de la Région, rejoignant celui de la Commission, notamment sur les objectifs à atteindre.

S'agissant de l'exécution des programmes, les fonds FEDER, FSE, FEADER et FEAMP ont un excellent niveau de mise en œuvre pour la période 2014-2020. Concernant le reste à programmer et à certifier, la CE invite l'AG à maintenir ses efforts pour faire remonter un maximum de dépenses, même si, sur certains axes, les objectifs ne pourront malheureusement être atteints.

La CE salue les témoignages des bénéficiaires et souligne encore une fois l'importance, pour la Commission, de venir en Région rencontrer les équipes en charge des fonds européens ainsi que les porteurs des projets soutenus par l'Europe. Quelle que soit la nature des projets présentés au cours de ces deux journées dédiées au Comité de suivi, ces témoignages constituent la preuve de la valeur ajoutée de l'Europe sur nos territoires.

**Isabelle BOUDINEAU**, conseillère régionale *Europe et coopérations européennes*, remercie les représentants de la CE, d'une part pour leur participation à ces deux journées consacrées au Comité de suivi et, d'autre part, pour leurs conseils permanents et les réponses apportées aux questions et interrogations exprimées par l'AG au cours de la mise en œuvre des programmes régionaux européens.

Les nombreux témoignages des bénéficiaires constituent des démonstrations par la preuve que les fonds interviennent au plus près des besoins des territoires métropolitains et ruraux et de leurs habitants.

Enfin, malgré de réels efforts déployés en matière de communication, il est regrettable que l'action de l'Europe en France soit globalement méconnue de nos concitoyens. Le partenariat régional du Comité constitue un relai privilégié pour diffuser et communiquer sur la mobilisation, les résultats, l'efficacité et les effets réels de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine.